

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-:-

DECRET N° 75-140 du 24 Juin 1975

portant nomination des Membres du
Conseil d'Administration de la Société
Nationale pour le Développement Fores-
tier (S.NA.FOR.) -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
- VU le Décret n° 74-277 du 21 Octobre 1974, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
- VU le Décret n° 74-289 du 4 Novembre 1974, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
- VU l'Ordonnance n° 74-75 du 16 Décembre 1974, régissant les rapports entre l'Etat et les Sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
- VU le Décret n° 69-161/PR-SGG du 27 Juin 1969 portant nomination des Membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale pour le Développement Forestier ;
- VU le Décret n° 75-122 du 23 Mai 1975 portant approbation des Statuts de la Société Nationale pour le Développement Forestier ;
- SUR Proposition du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Sont nommés Membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale pour le Développement Forestier - S.NA.FOR. -, les personnes dont les noms suivent :

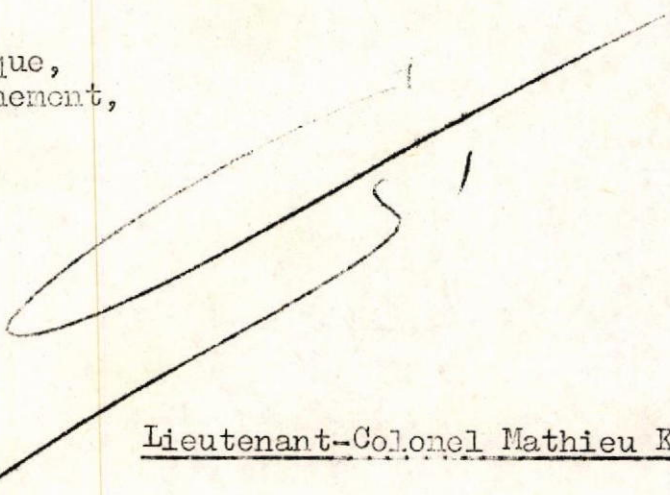
.../...

- Colonel K.B. SINZOGAN, Commissaire du Gouvernement,
- HOUNGBE Pierre, Représentant du Conseil National de la Révolution,
- HAZOUME Basile, Représentant le Ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme,
- SOVI-GUIDI Barthélémy, Représentant le Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan, de la Statistique et de la Coordination des Aides Extérieures,
- HOUHOUNGBE Célestine, Représentant le Ministre des Finances,
- KOUTHON Isiakou, Représentant le Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative,
- KABIROU Moulikatou, Représentant le Ministre de la Fonction Publique et du Travail,
- HOUNTOHOTEGBE Théodore, Directeur des Eaux et Forêts,
- DOSSOU Paul, Représentant le Directeur Général de la Banque Dahoméenne de Développement,
- LEBRUN Denis, Représentant du Personnel,
- LOHOUME George " "
- ATCHADE Ferdinand " "
- TOSSA Antoine " "
- FAIHOUN Kinkhonou " "

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment le décret n° 69-161/PR-SGG du 27 Juin 1969 et qui prend effet pour compter de la date de sa signature sera publié au Journal Officiel.--

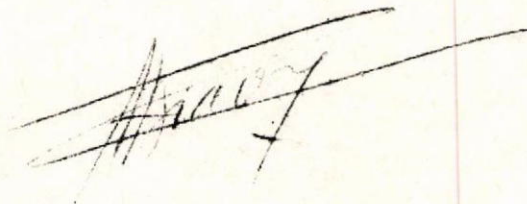
Fait à COTONOU, le 24 Juin 1975

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre du Développement Rural
et de l'Action Coopérative,



Capitaine Adolphe BIAOU

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 MDRAC 6 - autres Ministères 12 - SNAFOR 4 -
intéressés 14 - Dtion des Eaux et Forêts et Chasse 1 - SGG 4 - CNR 4 -
IAA-DCCT-IGF-CNI 4 - DEP-DGAJL-INSAE 6 - DB-DC-CF- 3 - DI 8 - Trésor 4 -
DGF 2 - SPD 2 -